

Mobilité dans les EPT

Jacques-André Aubry (Le Centre)

Dans le cadre de la modernisation de l'État, différents thèmes ont déjà fait l'objet de réflexions et des pistes seront encore élaborées afin d'améliorer l'ensemble des outils et prestations et gagner en efficacité et optimisation.

Dans le secteur privé, pour faire face à différents problèmes structurels et organisationnels, tels que départs, retraites, report de projets, réduction des coûts, maintien de l'attractivité, perfectionnement professionnel, il est d'usage de favoriser la mobilité professionnelle dans une même entité ou entreprise (sites multiples ou non).

La mobilité permet donc aux employés de changer de poste ou de lieu de travail sur une durée limitée au sein de l'entreprise ou des départements. Cette expérience permet au collaborateur un développement de ses compétences, d'être confronté à un autre environnement de travail et de développer son réseau.

Pour l'entreprise, l'objectif est de maintenir les compétences, de développer les talents et de promouvoir la polyvalence du personnel. Cet outil permet également de ne pas remplacer systématiquement un départ, mais mener une réflexion quant au besoin.

Selon les disponibilités du collaborateur et du poste, la mobilité peut également devenir définitive dans certain cas.

Dans les cas d'une mobilité momentanée, par exemple dans un autre district, une prime de mobilité pourrait être octroyée ou toute autre forme d'incitation favorisant le recours à la mobilité.

Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

- 1. Existe-t-il dans l'administration cantonale une pratique existante de mobilité ?**
- 2. Dans la négative, le Gouvernement juge-t-il pertinent d'étudier par le biais des ressources humaines une telle pratique ?**
- 3. Les employés de l'État ont-ils déjà manifesté un intérêt pour une mobilité interne ?**

Je remercie d'ores et déjà le Gouvernement pour ses réponses.

Jacques-André Aubry (Le Centre)

Co-signataires

- Mathieu Cerf (Le Centre)
- Stéphane Rüegg (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 06 janvier 2025